



Déclaration liminaire : FS NANTERRE 28 mars 2025



STOPPONS LA SOUFFRANCE et ADOPTONS LA BIENVEILLANCE !

Monsieur le président, Madame la procureure de la République,

Avant d'aborder les questions de fond, l'UNSA SJ/USM souhaite rappeler que la formation spécialisée de Nanterre, est régie par un règlement intérieur qui doit être respecté. Les documents de travail en vue de la présente instance n'ont pas été transmis aux représentants du personnel dans les délais, comme ce fut déjà le cas lors de la dernière réunion de 2024 qui avait fait l'objet d'un renvoi. Il vous appartient, Monsieur le président, d'être un facilitateur, et d'être le garant de l'absence d'entrave, pour le travail des représentants de cette formation spécialisée et l'UNSA SJ/USM maintiendra à l'avenir ses demandes de report faute de transmission des documents dans les délais.

Cette première réunion de la formation spécialisée de Nanterre pour l'année 2025 s'ouvre en cette période charnière de mise en application de réformes obtenues de longue lutte, et ce grâce à l'investissement de la DSJ et de la majorité des organisations syndicales. L'UNSA SJ s'est battue pour l'obtention de ces évolutions, a pris toute sa part dans le suivi du protocole d'accord signé le 26 octobre 2023 et continuera à veiller à sa mise en œuvre efficiente, cohérente et bienveillante.

Le plan de requalification des adjoints administratifs faisant fonction de greffier qui se déroule sur trois années permet la reconnaissance des missions qu'ils ont exercées au sein de nos juridictions et valorise enfin leur investissement à hauteur de celle des greffiers, et ce sans mobilité. Cette réforme entraîne en outre une disparition de la possibilité de faire fonction dès 2027 qui modifiera nécessairement les schémas organisationnels au sein de nos juridictions. Nous serons attentifs à ces évolutions.

Les greffiers voient également leur statut évoluer et leurs compétences et missions enfin reconnues et revalorisées. Le corps de débouché des cadres greffiers est ainsi créé pour 3200 greffiers sur la période transitoire de constitution de ce corps sur 2025 et 2026. Il constitue pour beaucoup la reconnaissance des missions déjà exercées. Cette création doit s'inscrire dans une réflexion concertée avec les DSGJ et avec les cadres greffiers. Il y a urgence, non à brusquer les services, mais à réfléchir à la mise en œuvre de cette réforme et aux missions liées tant à l'assistance des magistrats qu'à l'encadrement de l'activité juridictionnelle. Il faudra également réfléchir au positionnement de ce nouveau corps en tant qu'appui des DSGJ, qui seul auront pour compétence les ressources humaines. Cette réflexion devra permettre aux agents promus de se former dans le cadre de leur formation d'adaptation à l'emploi qui pourra s'étendre jusqu'à 6 mois dans l'année qui suit leur nomination, et ce d'autant plus qu'une seconde vague viendra enrichir nos juridictions dès 2026. Pour l'UNSA SJ/USM, la mise en œuvre de cette réforme doit être abordée comme un vrai projet de juridiction qui nous oblige tous. La doctrine d'emploi est à construire collectivement et intelligemment pour l'efficiencia de nos juridictions et le bien-être de ses agents.

L'UNSA SJ/USM félicite l'ensemble des collègues promus au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet prochain et ne peut qu'inviter les autres collègues adjoints administratifs faisant fonction et greffiers, à se présenter aux examens professionnels et à candidater à l'avancement pour 2026.

Les négociations et les échanges concernant la filière administrative ont quant à eux été réamorçés en ce début d'année suite à la forte mobilisation des DSGJ. L'UNSA SJ a présenté à la DSJ un

nouveau projet de réforme concernant ce corps spécifique du ministère de la justice qui doit de facto et en cascade être lui aussi revalorisé et dont le positionnement au sein de la gouvernance des juridictions doit être revu.

Ces réformes ne suffiront pourtant pas à elles seules à rendre notre ministère enfin attractif. L'UNSA SJ/USM ne peut que déplorer que la santé et la sécurité au travail, l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels restent des concepts très théoriques. La réalité de nos juridictions, quant à elle, est bien celle-là : souffrance au travail, surcharge de travail, charge mentale, épuisement moral, absence d'écoute, bienveillance à géométrie variable, maladresses, défaut de communication, absence de reconnaissance, absence de considération, absence d'accompagnement, stigmatisation, culpabilisation, pressions diverses, refus de télétravail sur des missions pourtant télétravaillables, insécurité, difficultés managériales, turn over des agents et de la direction... Nous pourrions poursuivre la liste encore longuement pour être exhaustifs. L'analyse des registres de nos juridictions n'est pas faite pour nous rassurer. L'ensemble de nos collègues, toutes catégories et tous services confondus, est touché et **victime** du jeu de carriéristes ou d'exigences de rendement. Ce fonctionnement n'est plus supportable, il faut **stopper l'hémorragie**.

Pour ajouter à ces souffrances, l'UNSA SJ/USM ne peut passer sous silence la mesure visant à sanctionner financièrement tous les agents publics pendant leur période d'arrêt maladie ordinaire.

En effet, en moins de temps qu'il en aura fallu et cela, malgré l'opposition unitaire des organisations syndicales interministérielles, le gouvernement est passé en force et a publié dernièrement les textes visant à pénaliser à hauteur de 10 % de leur salaire brut, l'ensemble des agents publics sur les 90 jours pendant lesquels leur traitement était jusque-là maintenu, sans parler du gel des salaires et de la GIPA ou encore de l'âge de la retraite à 64 ans. C'est **inacceptable** !

De manière plus concrète, l'année 2024 a été également particulièrement longue et intense pour nos collègues qui ont une fois de plus été sous pression et sur tous les fronts pour remplir leurs lourdes missions durant la période des JOP sans en avoir la moindre reconnaissance, ni financière, ni dans leurs évaluations. Ne leur a-t-on en effet pas expliqué qu'ils ne pouvaient être bénéficiaires de la prime car non parties aux plans d'organisation, qu'il n'y avait pas eu de surcroît d'activité lié aux JO malgré leur investissement pour d'autres services ou qu'on ne pouvait pas mieux les évaluer car l'enveloppe CIA est contrainte ?

Pour la présente instance, nous est notamment présenté le rapport de la délégation d'enquête relative à la gestion des incendies survenus les 28, 29 et 30 juin 2023 au tribunal de proximité d'Asnières. La situation sur cette juridiction est alarmante. Le 10 décembre 2024, l'UNSA SJ a transmis un rapport d'alerte relatif à la situation des juridictions de proximité d'Asnières et de Colombes à la direction de greffe de Nanterre, aux chefs de juridiction de Nanterre et aux chefs de cour, aux fins de réactivation de la cellule RPS, d'amélioration des conditions de travail quotidiennes des personnels et de leur sécurité et de soutien au relogement du tribunal de proximité d'Asnières. Depuis plus de trois mois, ce rapport est resté **lettre morte** dans l'indifférence du dialogue social. La situation sur ces deux juridictions s'est aggravée et les **RPS** sont avérés. Faut-il attendre un **drame** pour que les différentes strates de notre hiérarchie réagissent ?

Nous aurons à évoquer également la situation du tribunal de proximité de Vanves au travers des mentions inscrites au registre SST. Outre une problématique d'accessibilité sur un ressort investi sur le handicap, des difficultés demeurent en termes de relations interpersonnelles qui auraient conduit des agents devant un conseil de discipline s'ils en étaient l'auteur. Cette situation est **intolérable** et nécessite, outre une action systématique, la présence d'un DSGJ affecté de manière pérenne afin de garantir une connaissance des agents et un réel **accompagnement** de ceux-ci sur des périodes de difficulté ou de maladie. En outre, les réponses erronées données en termes de suites données ne font que démontrer une absence de prise en compte et de **conscience** de la réalité. Non la situation est loin d'être apaisée !

Les juridictions de proximité de Courbevoie et de Puteaux ne sont hélas pas en reste et les agents eux aussi en souffrance pour des raisons très diverses, victimes d'une perte de sens et d'un manque de sérénité dans l'exercice de leurs missions et d'une absence de perspective favorable.

Le taux de mobilité des agents qui fuient les juridictions de proximité, les vacances de poste, le manque de continuité dans la direction, le manque d'empathie sont **destructeurs** pour les agents. Les réponses apportées aux agents en calcul d'ETPT ne font que les renvoyer davantage à leur souffrance.

La création des pôles nationalités et surendettement n'a pas bénéficié de l'accompagnement souhaitable pour faire face à cette modification importante des modes de fonctionnement, ni du renforcement des effectifs en lien avec ce changement.

Une des solutions réside cependant dans les interventions des médecins du travail, quand il y en a et nous ne pouvons que nous réjouir du recrutement actuel d'un nouveau médecin du travail et d'une infirmière sur notre arrondissement. Les interventions de notre psychologue clinicienne, Mme PIANA, sont également primordiales et ô combien précieuses et elle est une personne ressource pour nos collègues, tant agents que magistrats.

Au vu des remontées que l'UNSA SJ/USM a et de la **souffrance** subie par nos collègues, il est urgent de réactiver la cellule RPS de l'arrondissement qui s'impose sur certaines structures et nous demandons en urgence l'intervention de psychologues du travail sur les structures en difficulté, c'est-à-dire une majorité de juridictions de proximité des Hauts de Seine. Trop de demandes de nos directions n'obtiennent aucune suite sur ce point. Les besoins sont pourtant réels et prégnants.

L'UNSA SJ/USM souhaite vous faire part de ses profondes inquiétudes sur ces signaux de difficultés structurelles au sein de nos juridictions. Nos collègues attendent des **actions concrètes** qui tardent à venir. Il est urgent de mettre en place un meilleur cadre de vie au travail, de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des personnels de la justice. Un travail est à mener sur l'évolution du mode de pensée de nos hiérarchies et du mode de fonctionnement de nos juridictions et de notre institution de manière plus générale.

Des enquêtes sont diligentées, des protocoles adoptés, des groupes de travail mis en place pour réfléchir des plans d'actions en vue d'améliorer les conditions de travail de chacun. Quelle en est l'utilité si, à la suite de ces plans d'actions, aucune action n'est concrétisée ?

Il est de votre responsabilité de prendre les bonnes décisions pour assurer la santé et la sécurité des agents de vos juridictions. Ce constat rejoindra le sujet de la mise en œuvre de l'enquête faisant suite au décès de Madame ZIDANI.

La conscience professionnelle et le surinvestissement de nos collègues ne suffit plus à maintenir l'édifice de notre maison justice. Optons collectivement pour la **bienveillance** et la **cohésion**, au sein de notre arrondissement, comme liant solide entre les différentes strates de notre organisation. Ce pari ne pourra que rendre plus efficaces nos différentes structures.

L'UNSA SJ/USM vous remercie pour la transmission de nouveaux tableaux de suivi et les retours sur préconisations du médecin du travail comme sollicités sur notre dernière instance.

Le 18 février 2025, un nouveau protocole relatif à la protection des personnels judiciaires et à la prévention des violences a été adopté au sein de l'ensemble des juridictions des Hauts de Seine. Ce protocole doit aussi s'appliquer aux violences commises en interne, alors qu'il ne vise que les violences externes commises par un usager, un justiciable ou une personne sous main de justice. Nous sollicitons ainsi dans ce cadre un bilan des incidents intervenus en 2024 sur l'arrondissement et de leur suivi, dans le respect de l'anonymat.

Enfin, cette formation devra fixer un calendrier de visites au cours de cette année 2025. L'UNSA SJ/USM propose que ces visites soient, au vu de nos propos liminaires, initiées en premier lieu sur le tribunal de proximité de VANVES puis sur le tribunal de proximité de COURBEVOIE.

Le temps est désormais venu des actions concrètes. L'UNSA SJ/USM y veillera et en tirera toutes les conséquences lors de notre prochaine instance.

Les membres UNSA/USM de la FS de Nanterre